

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 21 septembre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Venesmes sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes BARBIER, DUBAUD, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, PIERRE, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DAUBORD, FAUCHER, GAMBADE, LABAN, LANDOIS, MANSENS, MARÉCHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN.

Suppléants présents : Mmes AUBAILLY, BERNARDIN, MM. BELLOT, NÉRON, RIVIÈRE.

Absents excusés : Mmes BAEZA-GLOMON, CAGLIONI, M. PERCHET.

Pouvoirs : Mme RICHARD à M. MARÉCHAL, Mme SZWIEC à M. TALLAN, M. DESBOIS à Mme PIERRE, M. TALLON à Mme BARBIER.

M. BEDOILLAT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance. Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016.

Mme BARBIER observe qu'une erreur dans la date de réunion s'est glissée. La correction sera réalisée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil passe à l'ordre du jour :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents:

- **DÉCIDE** de conclure dès le 1^{er} octobre 2016, un contrat d'apprentissage au sein du service des Espaces verts afin de préparer un CAPA jardinier paysagiste sur 2 ans et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis,
- **DECIDE** de rechercher un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans la sortie des contrats actuels de délégation par affermage avec la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux pour l'exploitation du service d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Châteauneuf sur Cher, Corquoy, Lapan, Saint Symphorien et Venesmes et sur le territoire de la commune de Lignières ainsi que pour la procédure de remise en concurrence, et **AUTORISE** le Président à lancer une consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier,

à 32 voix pour et 2 abstentions :

- **ACCORDE** à la commune de Levet une subvention de 1 800 € pour son action culturelle 2016/2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires au versement de la subvention accordée,

à l'unanimité de ses membres présents:

- **VALIDE** le programme de travaux de voirie 2016-2019 après réajustement de cette programmation faisant apparaître de nouveaux travaux de voirie,

à 23 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions :

- **ADOPTÉ** la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes avec la loi NOTRe **avec effet au 1^{er} janvier 2017** et **NOTIFIÉ** la délibération au maire de chacune des communes membres, les conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification conformément aux dispositions des articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5211-5 du CGCT ;
- **N'ADOPTÉ PAS** la définition de l'intérêt communautaire retenue pour les compétences obligatoires et optionnelles, les conditions de définition de l'intérêt communautaire n'ayant pas été réunies suivant la loi MAPTAM.

à 27 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** la création d'un service commun à compter du **1^{er} janvier 2017** pour :
 - l'entretien des espaces verts,
 - l'entretien des chemins ruraux,
 - le fleurissement,
 - l'installation et entretien des illuminations de Noël,
- **APPROUVE** le principe d'une convention avec chaque commune intéressée pour définir les dispositions et les modalités de fonctionnement du service commun et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir entre la Communauté de communes et les communes membres ainsi que tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

